



MAIRIE
73730 SAINT PAUL SUR ISERE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2025 à 19 H 00**

Présents :

Mme AVRILLIER Véronique, Mme GUILLARD Emmanuelle, Mme OSTORERO Sabine, M GUILLARD Jérôme, M. GUILLOT Germain, M. DEVRIEUX-PONT Robin, M. PORRET Franck.

Absents excusés : Mme BLANC Stacy, M. VARET Mickaël, M. BRUNOD Alain, M. DURET-CANTIOULET Michaël, M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian, M. Pierre-Yves PERRIER, M. MARTIN-CORREIA Franck-Olivier, M. DYNOMANT Emeric.

QUORUM : non atteint.

Pouvoir de vote : M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian à M. GUILLARD Jérôme. M. DURET-CANTIOULET Michaël à Mme GUILLARD Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Mme GUILLARD Emmanuelle.

CONSTAT DE QUORUM

Après appel nominal des présents, Mme le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal.

En application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Mme le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Elle renvoie la séance au **lundi 24 février 2025 à 19h00.**

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour.

La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

La séance est levée à 19h20.

Le Maire de Saint Paul sur Isère,
Mme Véronique AVRILLIER

La secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle GUILLARD



Approuvé en séance du 24 février 2025, à l'unanimité